

Rétablissement encadré des visites extérieures dans l'EHPAD du Touyre.

Sur la base du protocole relatif aux consignes applicables sur le confinement dans les ESSMS et unités de soins de longue durée du 20/04/2020.- Validé cellule de crise du xx/xx/2020

Préambule


Le protocole présente des recommandations précises relatives à l'organisation du confinement dans les établissements lieux de vie des usagers. Localement le directeur de l'établissement décide des mesures applicables après concertation avec les médecins coordonnateurs et les équipes et en tenant compte des préconisations des ARS et de la Préfecture.

Visite de proches sur RDV

Qui décide de la visite ?	Le résident est en capacité de s'exprimer : ⇒ la demande de visite émane du résident
	Le résident ne peut pas s'exprimer ⇒ La demande est faite par la famille après consultation de l'équipe et sur avis du médecin
Quel ordre de priorité ?	Sont priorisés les résidents identifiés par l'équipe et pour lesquels le confinement impacte leur santé mentale ou physique
A quoi dois-je m'engager ?	⇒ A Lire et signer la charte de bonne conduite (annexe 1)
	⇒ A repousser ma visite si je suis souffrant (annexe 2 et3)
	⇒ A respecter les mesures de sécurité et barrières (annexe 4)
Comment sont tracées les visites	Un registre est mis à votre disposition : vous devez le remplir et le signer à chacune de vos visites.
Comment obtenir un droit de visite ?	Au moins 7 jours avant la visite ⇒ Par téléphone au 05-61-01-46-51 suivi si possible d'un courrier de confirmation
	⇒ Par e-mail au : angele.chretien@chi-val-ariege.fr
	⇒ Sur le site indiqué si après en s'inscrivant directement sur le planning Doodle (en cours de préparation) Adresse du site : xxxxx
Rythme des visites	Une seule visite par créneau horaire : max 6 visites par jour soit un maximum de 30 par semaine (sur la base de 1 par résident) Fréquence : elle dépendra du nombre de visites demandées par chacun. Entre 1 par semaine à 1 toutes les 3 semaines
Quand puis venir ? Combien de fois ? A quelle heure ? Combien de temps ?	Jours des visites : dans un 1 ^{er} temps du lundi au vendredi
	Horaire des visites : de 10h à 12h00 et de 14h00 à 18h00
	Durée de la visite : une 1/2h.

Puis je venir accompagner ?	2 personnes au maximum
	Les visites des enfants restent interdites (<âge 18 ans). Une dérogation pourra être acceptée dans le cadre d'une fin de vie.
Où ont lieu les visites ?	Les visites auront lieu en priorité dans les accueils de jour de nos structures ou dans des grandes pièces aérées et/ou dans un jardin en fonction de l'architecture de l'EHPAD.
	BARIOL : Accueil de jour et jardin attenant RDC Grande salle d'animation RDC
	BELLISSEN Accueil de jour et jardin attenant RDC
	TOUYRE : Accueil de jour et jardin attenant RDC
	Les ORMES Grande salle d'animation RDC
	<u>Le résident en fin de vie qui ne peut pas sortir de sa chambre :</u> 1 visite par jour, 1 seule personne et ½ h maximum est organisée en chambre avec toutes les mesures barrières applicables.
Circuit de la famille pour se rendre sur le lieu de visite	<u>Principe :</u> Les familles ne doivent pas croiser de résidents
	BARIOL : Entrée administrative côté parking accompagnée par un personnel
	BELLISSEN Entrée autonome de l'accueil de jour
	TOUYRE : Entrée des urgences pour accès directe accueil de jour
	ORMES Entrée principale : accompagnement de la secrétaire dans la salle d'animation par le couloir non fréquenté par les résidents
Equipement de la salle/pièce	Les pièces sont équipées de chaises et d'une table qui matérialise la distance de sécurité de 1m50. Une poubelle est mise à votre disposition
Hygiène des locaux	Les mobiliers sont désinfectés après chaque visite
Est-ce que je bénéficie d'un Accompagnement lors de la visite ?	Un personnel vous accompagnera et vous installera. Il veillera au respect des mesures d'hygiène et barrières. Il sera présent pendant la visite mais gardera une distance suffisante pour que vous puissiez conserver votre intimité.
Puis-je apporter des cadeaux, des vêtements ou de la nourriture ?	Oui mais vous ne pourrez pas remettre votre présent directement. Le personnel présent se chargera de désinfecter et de remettre ensuite les colis à votre proche. Il suit le circuit déjà mis en place.

Annexe 1 Charte de bonne conduite

 Charte de bonne conduite d'une visite en EHPAD pendant la Pandémie Covid-19 <i>Conformément au protocole relatif aux consignes applicables dans les ESSMS et unités de soins de Longue Durée du 20 avril 2020 ministère des solidarités et de la santé</i>		
Engagement pris par : V1 Mme/Mr Le(s) visiteur(s) V2 Mme/Mr		
<p>Depuis le 20 avril 2020 vous pouvez rendre visite à un résident de notre EHPAD mais en respectant de strictes conditions afin d'éviter l'entrée dans l'EHPAD du Covid-19 et ainsi protéger vos proches.</p> <p>Sur la base du protocole du ministère des solidarités et de la santé, la direction de l'établissement en collaboration avec les médecins gériatres coordonnateurs, le médecin gériatre de l'équipe mobile de gériatrie, la pharmacien hygiéniste et l'équipe soignante, a décrit les conditions des visites auxquelles vous devez vous conformer. Cette charte que vous devez valider puis signer, vous engage.</p>		
JE M'ENGAGE	Cocher V1	Cocher V2
⇒ A respecter toutes les mesures barrières de l'annexe 4 en particulier le port du masque et le lavage des mains		
⇒ A sursoir à ma visite si j'ai répondu oui à plusieurs questions de l'auto questionnaire covid+		
⇒ A sursoir à ma visite si j'ai pris des médicaments qui font baisser la fièvre (attestation sur l'honneur)		
⇒ Ne pas m'écarter du circuit visiteur et éviter tout contact avec un résident		
⇒ Ne pas bouger la table et à maintenir la distance de 1m50 avec mon proche		
⇒ Ne pas avoir de contact physique avec mon proche		
⇒ Ne pas donner directement à votre proche de denrées alimentaires ou d'objets		
⇒ Ne pas dépasser mon temps de visite		
⇒ Rester courtois avec le personnel		

Fait à, le/...../2020

Visiteur 1 : Nom, prénom

Signature

Visiteur 2 : Nom, prénom

Signature

Document conservé par l'EHPAD valable pour les visites suivantes

Annexe 2 : Attestation sur l'honneur

Attestation sur l'honneur visiteur EHPAD

Je soussigné(e) PrénomNomdemeurant

Rue.....Code postal

Commune

atteste sur l'honneur que :

Texte en gras à recopier : « Je n'ai pas pris dans les 12 heures qui précèdent ma visite, de traitement antipyrétique

(lutte contre les états févrieux et certains syndromes inflammatoires aigus, douleur qui peut masquer un état févrieux.)

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait le/...../2020

Signature

Document à renouveler à chaque visite conservé 30j après la visite par l'EHPAD

Annexe 3 : Auto - questionnaire : confirmation d'absence de symptômes Covid-19

(Signes respiratoires, ORL aigu, digestif, ...)

Cochez dans la colonne Oui / non

La présence d'un ou surtout de plusieurs de ces symptômes constitue une alerte. Vous devez rester à votre domicile ou regagner votre domicile et contacter par téléphone votre médecin traitant. La visite ne peut avoir lieu. Vous êtes potentiellement infecté et vous pourriez mettre en danger votre proche.

Questions	OUI	NON
⇒ Pensez-vous avoir ou avoir eu de la fièvre ces derniers jours (frissons, sueurs) ?		
⇒ Avez-vous des courbatures ?		
⇒ Depuis ces derniers jours, avez-vous une toux ou une augmentation de votre toux habituelle ?		
⇒ Ces derniers jours, avez-vous noté une forte diminution ou perte de votre goût ou de votre odorat ?		
⇒ Ces derniers jours, avez-vous eu mal à la gorge ?		
⇒ Ces dernières 24 heures, avez-vous eu de la diarrhée avec au moins 3 selles molles ?		
⇒ Ces derniers jours, ressentez-vous une fatigue inhabituelle ?		
⇒ Dans les dernières 24 heures, avez-vous noté un manque de souffle INHABITUEL lorsque vous parlez ou faites un petit effort ?		
⇒ Avez –vous été en contact avec une personne COVID+ ou suspecte de Covid+ ?		









Fait à

le2020

Signature

Document à renouveler à chaque visite conservé 30j après la visite par l'EHPAD.

Annexe 4 : Les mesures de sécurité et d'hygiène

Visiteurs, gestes barrières et mesures à respecter pour protéger nos aînés	
⇒ Hygiène des mains avec Solution hydro alcoolique systématique à l'arrivée et avant de mettre le masque et après avoir mis le masque	
⇒ Ne pas porter de gants.	
⇒ Prise de température à votre arrivée Elle ne doit pas excéder 37.5°	
⇒ Port obligatoire d'un masque chirurgical par le résident et port d'un masque par le visiteur. Notre personnel vérifiera que vous portez correctement votre masque.	 
⇒ Remplir l'attestation sur l'honneur certifiant que vous n'avez pas pris un traitement qui peut masquer la fièvre dans les 12h qui précède la visite (ex paracétamol, aspirine : Aspégic, Dafalgan, Doliprane, Ibuprofène, Advil, Nurofen, etc,) ⇒ Remplir l'auto questionnaire covid Si vous rencontrez une difficulté n'hésitez pas à demander au personnel	
⇒ En cas de signes infectieux, le visiteur reporte sa visite	
⇒ Respect du circuit sécurisé pour garantir une double circulation et éviter les croisements avec les résidents Le visiteur ne doit pas pénétrer dans les espaces où circulent les résidents. Ce circuit du visiteur permet de limiter au maximum le manuportage du virus.	 
⇒ Distanciation sociale de 1,50 m et pas de contact physique entre le résident et la personne en visite	



Coronavirus: il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer les mains, éviter les embrassades

A afficher